

## Le grand cafouillage

«Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément», avait déjà théorisé Nicolas Boileau au XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est par ces mots que Valérie Rabault, présidente du groupe socialiste à l'Assemblée, a interpellé le premier ministre, car ce précepte ne peut pas s'appliquer au gouvernement.



Valérie Rabault n'a pas obtenu de réponse

Tant à l'Assemblée qu'au Sénat, les parlementaires socialistes n'ont obtenu aucune réponse à leurs questions. En tant que chef de file des députés socialistes, Valérie Rabault a donc reposé les questions restées sans réponse.

«À l'été 2017, vous avez charcuté le compte pénibilité (voir page 4). Ce dispositif, qui permet de partir à la retraite avant l'âge de 62 ans, ne concerne plus aujourd'hui que 180 000 personnes, contre 800 000.

Comptez-vous, oui ou non, réintégrer les critères qui permettaient un tel nombre de départs anticipés ?

Pour les 16 millions de salariés du privé, vous envisagez de calculer le montant des pensions de retraite en fonction du revenu durant les quarante-trois années travaillées et non plus durant les vingt-cinq meilleures années. Mécaniquement, cela fera baisser le montant des pensions de 10% en moyenne. Assumez-vous, oui ou non, cette baisse ?

Vous souhaitez revaloriser les petites retraites - objectif que nous partageons. Pourtant, vous comptez le faire à budget constant, si bien que d'autres devront payer le surcoût.

**Allez-vous, oui ou non, rogner sur les droits des autres retraités afin de revaloriser les petites retraites ?**

**Vous prévoyez que les aides-soignantes de l'hôpital public partiront obligatoirement à la retraite à partir de 60 ans, quand elles peuvent le faire à 57 ans aujourd'hui. Confirmez-vous oui ou non cette mesure ?**

**Enfin confirmez-vous, oui ou non, que vous allez siphonner les réserves des régimes de retraite des professions libérales ?**

Laurence Rossignol n'a pas eu plus de chance au Sénat avec le secrétaire d'État à la réforme des retraites. «Confirmez-vous que les veuves devront attendre d'avoir 64 ans pour percevoir la pension de réversion, contre 55 ans aujourd'hui ? Est-il juste d'exclure les ex-conjoints divorcés du bénéfice de la pension de réversion ? Cela ne risque-t-il pas d'accroître la dépendance économique des femmes, y compris en cas de violences conjugales ? Qu'est-ce qu'une " carrière complète " dans un système à points ?

Les représentants du gouvernement ont renvoyé leurs réponses au débat parlementaire qui s'engagerait si le projet de loi était présenté.



## Fichage

Il n'est pas nécessaire de l'expérimenter pour savoir que la reconnaissance faciale met gravement en cause les libertés publiques. Ce qui se passe actuellement en Chine doit nous alerter sur les conséquences de cette technologie.

«De toutes façons, moi je n'ai rien à me reprocher», entend-on parfois lorsqu'on évoque cette question. Mais justement, si on n'a rien à se reprocher il n'y a aucune raison d'être suivi et observé en permanence.

«Le gouvernement ne veut pas mettre en place un système de fichage généralisé», nous explique l'exécutif qui souhaite une expérimentation. On peut le croire. Mais après ? Doit-il mettre en place un outil qui, placé sous l'autorité d'un autre pouvoir, pourrait être utilisé contre les citoyens ?

Cette question doit être mise en débat à l'occasion de la campagne des élections municipales, car ce sont les mairies qui peuvent, ou non, installer le réseau de caméras qui sera utilisé pour observer les citoyens.

# Vive les assos!

**Le Mouvement Associatif de Bretagne (MAB) entend bien faire entendre sa voix dans la campagne pour les élections municipales. Comment, en effet, les associations pourraient ne pas se préoccuper d'une échéance aussi importante dans notre vie démocratique ?**



Une forte présence en Bretagne

Même si les décisions nationales, comme la fin des emplois aidés ont un impact sur les associations locales. Dans le pays de Brest, un collectif d'associations a d'ailleurs interpellé les candidats aux Municipales.

Le MAB représente la vie associative organisée et joue un rôle de porte-parole des 65 000 associations bretonnes et de leurs 700 000 bénévoles.

Son action vise à donner une meilleure lisibilité à la vie associative, de son apport à la construction d'une société moderne, humaine et solidaire. Il se présente comme un promoteur de l'engagement bénévole et du dialogue, du développement et de la consolidation de la vie associative.

Au-delà des simples constats, il se veut force de propositions.

Pour cette campagne, le Mouvement Associatif de Bretagne a décidé de diffuser un questionnaire qui permet à chacun de vérifier si sa municipalité ou les équipes qui aspirent à diriger leur commune sont, ou non, attentives au développement de la vie associative.

Vingt critères permettent de vérifier les engagements municipaux en faveur de la vie associative. Ils sont divisés en trois grandes thématiques : pour une instance communale véritable partenaire de l'action associative, pour une vie communale riche de projets associatifs et pour une vie communale en soutien des besoins des associations.

**« Le mouvement associatif joue un rôle essentiel dans le développement du lien social. »**

On peut ranger plusieurs initiatives dans la première catégorie, comme la reconnaissance de la vie associative comme interlocuteur à part entière ou la signature d'une charte d'engagements réciproques.

Les communes ont aussi un rôle important de soutien du monde associatif. Cela passe par la mise à disposition de la communication municipale pour les initiatives associatives ou l'organisation, systématique, de temps annuels de rencontres entre les associations et les citoyens. Mais cela peut aussi se traduire par des formations des fonctionnaires

municipaux sur les spécificités associatives de manière à ce qu'ils comprennent les demandes de celles-ci.

Enfin, si les élus veulent une vie associative riche et vivante, ils doivent être prêts à s'en donner les moyens, notamment, en leur accordant des locaux, en s'engageant sur des soutiens pluriannuels ou en soutenant des formations pour les bénévoles ou élu.es associatifs.

Les associations jouent, à bien des égards, un rôle important dans les communes. Elles structurent la parole collective et constituent des interlocuteurs légitimes pour les élu.es. Elles sont aussi des pourvoyeuses d'emplois. Elles participent largement à l'animation des communes. Enfin, elles constituent une école de l'engagement pour des milliers de bénévoles qui se mettent au service de leurs concitoyens.



Un mouvement associatif sportif dynamique

C'est à l'aune de ces engagements que les électeurs pourront vérifier si les élus sortants ou les candidats placent, ou non, le mouvement associatif au cœur de leur projet.

## Le mouvement associatif en Bretagne en chiffres



**700 000**

**1** breton sur **4** (700 000) est bénévole dans l'une des 65 000 associations que compte notre région.



**964 052**

C'est le nombre de licenciés inscrits dans l'un des 9 219 clubs sportifs de la région.

**70 %** des activités sportives sont portés par des associations.



**14 %**

C'est la part moyenne du budget des communes/EPCI consacré au financement des associations.



# Quimper Ensemble

**Citoyenne, écologique, de gauche. Voilà comment se présente la liste *Quimper Ensemble* menée par Isabelle Assih pour les élections municipales. Le 10 janvier, aux Halles Saint-François, ces trois éléments étaient au cœur de la réunion de restitution de la démarche participative. Devant près de 150 personnes, Isabelle Assih a dévoilé les premiers éléments du projet qui sera proposé aux Quimpéroises et aux Quimpérois, les 15 et 22 mars.**



Avec Nathalie Sarrabezolles

Il y a le programme, mais il y a surtout la manière dont il a été élaboré qui est presque aussi importante. Ce n'est pas pour rien que le terme «citoyenne» figure en haut à gauche de l'affiche de campagne.

La démarche qui a permis d'élaborer les propositions renforce leur légitimité mais préfigure aussi le mode de gouvernance de l'équipe municipale lorsque Isabelle Assih sera maire : tout l'inverse de ce que connaissent actuellement les Quimpéroises et les Quimpérois mais aussi l'ensemble des Cornouaillaises et des Cornouaillais. Car il est rapidement apparu que le mode de gouvernance instauré par Ludovic Jolivet est bien peu participatif. Cela vaut pour la mairie de Quimper mais aussi pour les relations qu'il entretient avec les autres collectivités du Finistère. L'échec du pôle métropolitain est, à cet égard, particulièrement parlant.

Il n'en ira pas de même avec *Quimper Ensemble*. «**Nous avons, par exemple, après en avoir discuté avec les acteurs du monde sportif, décidé de construire une salle pour les sports collectifs**», a rappelé Isabelle Assih. «**Mais si nous nous engageons dans ce projet, nous ne pouvons pas aujourd'hui annoncer son emplacement car il s'agit d'un équipement qui intéresse au minimum**

**l'agglomération. C'est donc en concertation avec l'ensemble des élu.es concerné.es que le choix sera fait**», a annoncé Isabelle Assih, illustrant ainsi la démarche qu'elle entend poursuivre à la mairie de Quimper.

Ces propositions sont donc le fruit d'une démarche participative qui a débuté en 2018 par des réunions thématiques dans les quartiers sur les transports, la culture, le sport ou l'attractivité du territoire.

Ensuite, des groupes de travail, composés de citoyen.nes et d'élu.es, ont, à partir des conclusions de ces rencontres, élaboré des propositions.

Un site Internet participatif a enfin été mis en ligne pour permettre à chacun de s'exprimer.

**«J'ai besoin de vous pour lutter contre la fatalité de l'abstention.»**

Les premières propositions annoncées le 10 janvier par Isabelle Assih s'articulent autour de trois axes : Quimper ville de la transition écologique, un nouveau souffle pour la démocratie locale et Quimper ville solidaire.



Pour une ville solidaire

Les premières alertes aux nuages de particules fines ont été lancées à Quimper. Il est urgent de développer l'usage du vélo à Quimper. Il est faux de prétendre que la topographie de la ville y interdit l'usage des deux-roues. Les vélos électriques permettent parfaitement d'effacer les obstacles des reliefs. C'est l'absence de voies réservées aux vélos qui empêchent les cyclistes de circuler en ville. Deux axes sécurisés seront donc mis en place de l'Eau blanche à Créach Gwen et de la gare à Penhars. Les ronds-points, particulièrement dangereux, seront réaménagés.



Citoyenne, écologique, de gauche

En parallèle, le service de bus sera amélioré avec une plus grande fréquence, une meilleure desserte des quartiers et une extension du service en soirée.

Pour mener à bien cette transition écologique, la participation de tous les citoyens sera nécessaire. C'est ainsi que la liste *Quimper Ensemble* propose de doter chaque conseil de quartier d'un budget participatif et de reconnaître un droit de saisine du conseil municipal pour chaque pétition réunissant 1 000 signatures d'électrices ou d'électeurs quimpérois.

Quimper deviendra une ville solidaire, en particulier vis-à-vis de sa jeunesse. Une maison de la jeunesse sera créée au centre-ville. Des points d'accès au numérique seront installés dans tous les quartiers.

Les réunions dans les quartiers ont mis en évidence les difficultés d'accès au logement auxquelles sont confrontés les Quimpéroises et les Quimpérois. Au cours du prochain mandat, 500 nouveaux logements seront construits chaque année. 50 logements insalubres seront réhabilités et 500 logements seront isolés.

**«Ensemble, nous allons ouvrir un nouvel horizon pour Quimper.»**

La tâche à laquelle s'attèle la liste *Quimper Ensemble* est d'autant plus ardue que le bilan de la majorité sortante s'avère vraiment désastreux. Les six années d'un mandat municipal ne permettent évidemment pas de changer le visage d'une ville. Mais les Quimpérois étaient tout de même en droit d'attendre de nouveaux projets - par exemple du côté de la gare ou bien des travaux sur les équipements publics comme les écoles, les gymnases ou les piscines.

La composition de la liste *Quimper Ensemble* sera annoncée le 25 janvier.

**15 et 22 mars**  
Premier et second tours  
des Municipales.

**J-65**  
Bonnes campagnes  
à toutes et à tous !

Alors que la France connaît un mouvement social d'ampleur, la **Fondation Jean Jaurès** vient de publier une note de Boris Vallaud, porte-parole du Parti Socialiste, qui décrypte les ressorts du projet du gouvernement et plaide pour une réforme qui, plutôt que d'être essentiellement guidée par des considérations financières, le soit par la seule préoccupation de la justice et de la dignité.

n'en soit écarté et que chacun puisse, en fonction de la pénibilité de son métier, jouir de droits nouveaux : accéder à une action de formation professionnelle qualifiante permettant une reconversion, passer à un temps partiel en fin de carrière sans baisse de rémunération ou partir de façon anticipée à la retraite.



« **C**omment ne pas voir, dans la prise en compte de la pénibilité, la condition même d'une réforme juste ? Comment prétendre qu'un euro cotisé produira les mêmes droits sans prendre en considération sérieusement l'inégalité d'espérance de vie et par conséquent le temps passé à la retraite ? Il y a six ans de différence d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier, treize ans même entre les 5% des Français les plus riches et les 5% les plus pauvres. En l'état de la réforme, ceux qui meurent plus tôt payeront pour ceux qui meurent plus tard...

Il faut pour cela, au premier chef, dé plafonner ou doubler le plafond des droits cumulables pour permettre non seulement des départs à temps partiel, mais également pour permettre des départs anticipés. Aujourd'hui, en effet, on ne peut pas partir à la retraite de manière anticipée plus de dix trimestres avant de remplir les conditions pour partir à la retraite.

### « Il faut rétablir tous les critères de pénibilité. »

En mettant fin au Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), le gouvernement a écarté, en 2017, quatre critères particulièrement pertinents : le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et le risque chimique. En pratique, leur suppression a exclu de la prise en compte de la pénibilité l'essentiel des salariés du BTP, une bonne partie de ceux de l'industrie, des caissières et des manutentionnaires de la logistique et de la distribution. Les rétablir est une nécessité, comme il est impérieux de mettre la prévention de la pénibilité au cœur de nos exigences. La réparation n'est qu'une demi-justice, la vraie justice réside dans la réduction des écarts d'espérance de vie, dans la prévention des maladies professionnelles, dans la prise en compte des risques psycho-sociaux, dans l'appréhension de toutes les questions de vieillissement au travail. Un système juste est un système qui prévient autant qu'il répare. Cela implique la définition et la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses et l'implication des entreprises. Rien ne justifie dès lors le financement du dispositif pénibilité actuel par la branche « accidents du travail » plutôt que par une cotisation patronale incitant à réduire les risques.

La prise en compte de la pénibilité, en réparation et en prévention, devra se faire, selon un mécanisme négocié par les partenaires sociaux qui en arrêteront les modalités pratiques, à la fois au niveau de la branche (afin de prendre en compte les données observées, profession par profession, pour objectiver la pénibilité) et à celui de l'entreprise, de laquelle relève au premier chef la santé des salariés.

Un tel système doit impliquer les entreprises et reposer sur une cotisation patronale de base et une sur-cotisation au niveau de l'entreprise, modulée en fonction de l'exposition aux risques et des efforts de prévention accomplis. Les partenaires sociaux en arrêteront les modalités. Le financement de la pénibilité pourrait être complété par une augmentation de la part de cotisation non contributive des plus hauts revenus dont l'espérance de vie est la plus élevée (le gouvernement a décidé à l'exact inverse d'alléger les cotisations des plus riches en abaissant de 27 000 euros à 10 000 euros la part contributive soumise au taux de 28,1 %).

Enfin, par souci de justice et d'équité, pour celles et ceux qui ne seraient pas concernés par la réforme mais qui ont été exposés à des conditions de travail pénibles durant la part déjà accomplie de leur carrière, il faut leur donner la possibilité de partir de manière anticipée, alors même que l'exposition à des conditions de travail pénible n'a pas pu être inscrite dans leur compte pénibilité. Il faut une "mesure de stock". L'égalité commande une mesure à destination des générations les plus anciennes et pas seulement des générations à venir. »

Le rétablissement des quatre critères de pénibilité supprimés assurera qu'aucun métier

### Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1295 - Vendredi 17 janvier 2020  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

### S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

#### Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFP

